



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 30/03/2022

Fin de la pollution atmosphérique aux particules en suspension PM10

Au regard des dernières informations transmises par ATMO Nouvelle Aquitaine (association agréée de surveillance de la qualité de l'air) concernant la pollution atmosphérique, l'épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) est terminé.

Les mesures déclarées par Monsieur le préfet en date du 29/02/2022 ne sont plus actives.

Pour en savoir plus sur l'épisode de pollution :

- ATMO Nouvelle Aquitaine : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/>

**Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél : nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

